

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du LUNDI 14 MAI 2018, à 20 heures.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

**Présents** : Elisabeth BENOIST, Agnès BOREL, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Nathalie DESBRUERES (*arrivée à 21 heures*), Bertrand DEYRIES, Florence GRANDIN, Jean-Michel GUERTIN, Daniel HANNEQUART, Lionel HEGRON, François MARIN, Denis MOUTARDIER, Monique RAVAUX et Marc SAUTEREAU.

**Représentés** : Isabelle WIBAUT donne procuration à Elisabeth BENOIST,  
Sarah LAMOUR donne procuration à Marc SAUTEREAU.

**Excusés** : Pascal BELERY et Céline BRULIN.

**Absente** : Claudine BOUCHER.

**Secrétaire de séance** : François MARIN.

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 09 avril 2018. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations en matière d'urbanisme (autorisations des droits des sols et du droit de préemption urbain exercé sur la commune).

### APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

#### 1. BIENS COMMUNAUX.

- Adjudication et vente de peupliers en 2018 (2018-03-019).

La commission des biens communaux de Huismes va effectuer le 26 mai prochain le martelage des peupliers à vendre.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en vente au plus offrant ces arbres (environ 400 arbres) répartis en un seul lot sur des parcelles communales. Cette vente est fixée au mardi 19 juin 2018.

- Echange de terrain de la parcelle cadastrée section E n° 837 avec le Conseil Départemental 37 dans le cadre de la gestion des Espaces Naturels Sensibles : délibération complémentaire qui fixe le montant de la soulte à percevoir par la commune (2018-03-020).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision prise à l'occasion de la délibération n° 2017-10-062 du 18 décembre 2017 relative à cet échange de terrains avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Considérant que la parcelle E 884, propriété du Département, est en nature de « pré » dans la matrice alors que la parcelle communale E 837 est en nature de « peupleraie ». Les prix au m<sup>2</sup> sont différents.

Ainsi les valeurs des parcelles sont les suivantes :

- . parcelle cadastrée section E n°837 : 2 750 m<sup>2</sup> x 0,39 € = 1 072,50 €,
- . parcelle cadastrée section E n°884 : 2 880 m<sup>2</sup> x 0,18 € = 518,40 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que le département verse à la commune une soule de 555,00 euros (arrondie).

## 2. FINANCES COMMUNALES.

- Attribution des subventions aux associations locales pour l'année 2018 (2018-03-021).

*Madame Nathalie DESBRUERES arrive à 21 heures.*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la liste des subventions à attribuer en 2018 aux associations, document qui a été élaboré par la commission municipale compétente qui a collecté les demandes d'aides accompagnées des bilans et des budgets prévisionnels auprès des associations locales qui ont paraphé au préalable la charte communale.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser la globalité des subventions pour l'année 2018 aux associations qui ont produit ces documents suivant le tableau en annexe n° 1.

- Renouvellement du contrat annuel de la société 2C2i pour la maintenance du parc informatique de la mairie et de la cantine scolaire (2018-03-022).

Le contrat annuel de maintenance est arrivé à échéance en mai 2018. L'actuel prestataire la société 2C – 2 i de Huismes a déposé une nouvelle offre.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler ce contrat de maintenance pour un montant de 1 990,00 euros hors taxes (contrat de télémaintenance + 1 jour de maintenance préventive + licences antivirus).

- Attribution du contrat annuel de nettoyage des vitres de la mairie à l'entreprise E.V.M. (2018-03-023).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de service présentée par l'entreprise E.V.M., jeune auto-entrepreneur nouvellement installé sur la commune. L'offre retenue est fixée à la somme nette de 115 euros par intervention trimestrielle.

## 3. PERSONNEL COMMUNAL.

- Modification du régime indemnitaire (RIFSEEP-IFSE et CIA) au profit de la filière technique (2018-03-024).

Considérant le recrutement d'un nouveau cuisinier à la cantine scolaire depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le régime indemnitaire applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (délibération n° 2017-10-063) au profit du personnel communal. Cette décision permet à cet agent de conserver le niveau de rémunération qu'il détenait de son précédent emploi dans le secteur du privé.

## 4. INTERCOMMUNALITE.

- Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais (SITS) : modification des statuts (2018-03-025).

Compte tenu de l'entrée de la commune de Chouzé-sur-Loire dans la communauté de communes Chinon Vienne et Loire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de la reprise de la desserte des deux collèges de Bourgueil par la communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, le comité syndical du S.I.T.S a accepté la modification de ses statuts par délibération.

En application de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il convient que chaque commune adhérente au syndicat se prononce sur la nouvelle rédaction des articles 1, 2 et 5 des statuts du syndicat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de ses statuts.

## 5. TRAVAUX.

- Suivi de la mise en place d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur.

. Assurances dommages ouvrage et garantie tous risques chantier (2018-03-026).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de retenir les propositions d'assurance de GROUPAMA à savoir :

- Assurance dommages ouvrage pour une cotisation minimale irréductible fixée à 4 365,90 euros TTC,
- Assurance contrat « Tous risques chantier » TRC pour une cotisation provisionnelle de 1 740,00 euros TTC.

Il autorise Monsieur le Maire à signer les contrats proposés par GROUPAMA assureur.

. Création d'un réseau de distribution publique de gaz propane (SIEIL 37/SOREGIES).

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajourner cette question par manque d'éléments financiers précis.

- Suivi du projet de restauration de l'église Saint-Maurice – phase 1 - investigations complémentaires et travaux de première urgence – avenant n° 1 à la mission de base M.O. (2018-03-027).

Dans le cadre de ce marché public, Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de conclure un avenant n° 1 en plus au marché public attribué à l'Atelier 27 agence de Chinon attributaire de la mission de base de maîtrise d'œuvre. Il a pour objet de prendre en compte l'ajustement des honoraires de la maîtrise d'œuvre suite aux travaux supplémentaires pour le lot 1 (constat d'état de la corniche en façade Sud/travaux supplémentaires de maçonnerie pour un montant H.T. de 3 778,93 euros sur le lot n° 1 de l'entreprise JAILLAIS) et la base réelle du montant des travaux suite aux offres retenues (53 974 euros H.T. au lieu de 53 000 euros H.T.).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant n° 1 au marché de l'Atelier 27 qui s'élève à la somme de 606 euros H.T. soit un marché public d'un montant total de 7 363,50 euros H.T. et autorise Monsieur le Maire à le signer.

- Suivi du projet d'aménagement des entrées de bourg de l'agglomération (rue de la Tourette).

L'agence TALPA maître d'œuvre doit élaborer le dossier de consultation des entreprises (DCE) afin que le conseil municipal autorise le lancement de la consultation pour la réalisation des travaux d'aménagement.

## 6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Bilan de la journée de l'environnement.

Monsieur Marc SAUTEREAU explique que cette journée du dimanche 06 mai dernier a connu une belle réussite. Beaucoup de retours positifs sont exprimés par les exposants et les visiteurs.

- Rapport des commissions.

Le conseil municipal entend les actions menées par chaque adjoint et conseiller délégué au sein de chaque commission.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 15.**

Date de la publication : 17 mai 2018.  
Certifié exact,

Le secrétaire de séance,



**François MARIN.**

Le Maire,



**Denis MOUTARDIER.**

<u>ANNEXE n° 1</u>	MONTANT ALLOUE
<b>ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DES SUBVENTIONS DE L'ANNEE 2018</b>	
<i>Subventions aux associations de Huismes</i>	
Amicale des Sapeurs Pompiers	
Association des Fêtes	
Association des Fêtes (remboursement droits vide-grenier)	200,00
Amicale des Chasseurs	
Moto Club de Huismes	1 500,00
Etoile Sportive de Huismes	500,00
Etoile Sportive (remboursement assurance stade)	120,00
Entente Huismoise (boule de fort)	200,00
Club de l'Amitié	400,00
Anciens Combattants de Huismes	400,00
Association Parents Elèves	500,00
Harmonie Municipale	800,00
Association Big Band de Huismes	
Amis de l'Arias	
Association « Véritable Randonneur Prématuré »	
Association la pétanque Huismoise	250,00
Association « les vieilles mécaniques de Dom »	650,00
Association « Sourires d'Afrique »	150,00
<b>Total des subventions versées aux associations de Huismes =</b>	<b>5 670,00</b>
<i>Dotation de compensation versée par la CC CVL</i>	
Moto Club de Huismes	7 000,00
<b>Total des subventions versées en dotation par CC CVL =</b>	<b>7 000,00</b>
<i>Subventions ou adhésions versées à des organismes extérieurs</i>	
Association de quartier « avenir du grand Ballet »	
La Prévention Routière	50,00
Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) refuge de Luynes	
Comice Agricole de l'Arrondissement de Chinon (1 600 hbts x 0,10 €)	160,00
Association Info, Emploi et Services du Véron	157,00
Fondation du Patrimoine	100,00
Fonds Local Emploi Solidarité (F.L.E.S.)	100,00
Protection civile de l'Indre-et-Loire	
Amicale du personnel CC CVL/Communes (12 enfants x 20 €)	140,00
Comité de jumelage Heemsen/Le Véron	
Association Lire et Dire en Chinonais	100,00
Antenne des Resto du Cœur d'Avoine (bon achat repas de Noël)	100,00
<b>Total des subventions versées aux associations hors commune =</b>	<b>907,00</b>
<i>Subventions ou aides versées pour les écoles de Huismes (hors A.P.E.)</i>	
Coopérative scolaire Ecole maternelle	230,00
Coopérative scolaire Ecole primaire	230,00
U.S.E.P.	185,00
U.S.E.P. (classe de mer des CM1-CM2 mai 2018)	2 500,00
U.S.E.P. (frais déplacement championnat de France des Echecs 2016)	
<b>Total des subventions/aides versées pour les écoles =</b>	<b>3 145,00</b>
<b>Total des subventions attribuées en 2018 =</b>	<b>16 722,00</b>
Autres subventions à attribuer en 2018 (y compris Aide Sociale)	1 278,00
<b>TOTAL (crédit inscrit à l'article 6574 du budget unique 2018)</b>	<b>18 000,00</b>

## Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance

N° délibération	Titre
2018-03-019	Adjudication de peupliers de l'année 2018
2018-03-020	Echange terrains commune/Conseil Départemental 37 fixation soulte au profit de la commune
2018-03-021	Attribution des subventions communales 2018 aux associations locales
2018-03-022	Renouvellement contrat annuel 2C2i maintenance informatique mairie et cantine scolaire
2018-03-023	Attribution contrat annuel de nettoyage des vitres de la mairie entreprise E.V.M. de Huismes
2018-03-024	Modification du RIFSEEP au profit filière technique suite recrutement nouveau cuisinier 05/2018
2018-03-025	Interco – nouveaux statuts SITS suite intégration commune Chouzé-sur-Loire à la CCCVL
2018-03-026	Chaufferie bois – contrat assurances GROUPAMA dommages ouvrage et tous risque chantier
2018-03-027	Restauration église – marché public subséquent 2 – avenant 1 mission de base MO Atelier 27

## Signature des membres présents

Présents	Signatures	Présents	Signatures
BELERY Pascal	excusé	BENOIST Elisabeth	
BOREL Agnès		BOUCHER Claudine	absente
BRULIN Céline	excusée	COIQUIL Philippe	
COLIN Romuald		DESBRUERES Nathalie	
DEYRIES Bertrand		GRANDIN Florence	
GUERTIN Jean-Michel		HANNEQUART Daniel	
HEGRON Lionel		LAMOUR Sarah	a donné procuration à Marc SAUTEREAU
MARIN François		MOUTARDIER Denis	
RAVAUX Monique		SAUTEREAU Marc	
WIBAUT Isabelle	a donné procuration à Elisabeth BENOIST		